



## I. GENERALITES

### A - Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



### B - Comment se manifeste-t-elle ?

On distingue schématiquement :

**X La montée lente des eaux en région de plaine** par débordement d'un cours d'eau ou **remontée de la nappe phréatique**. Est ainsi concernée dans notre département la commune de SEYSSEL (crues du Rhône qui font l'objet d'un suivi particulier sous l'égide du Préfet de région Rhône-Alpes).

#### **X Le ruissellement en secteur urbain :**

Lors de pluies de très fortes intensités (orages violents) les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les toitures, les chaussées et toutes les surfaces imperméabilisées. Si lors de ce type d'inondation, les dommages sur les personnes sont peu importants, c'est en revanche ce type de phénomène qui occasionne le plus de dégâts matériels : inondations des caves, garages, parkings, détériorations des réseaux et des chaussées... Les communes du département pouvant être concernées sont notamment Annecy, Seynod, Annecy-le-Vieux, Annemasse...



### **X Les crues torrentielles :**

Ce phénomène se rencontre dans toutes les zones montagneuses. Il est la conséquence de la forte pente des cours d'eau assurant un transit rapide de l'eau de pluie, et des fortes intensités pluviométriques dues aux phénomènes orageux. La catastrophe du Grand-Bornand en 1987 (23 morts) nous a rappelé que si ce type d'inondation est en chaque point très rare, les conséquences en sont dramatiques. Outre le débit liquide, ce type d'inondation s'accompagne du transport de branches voire d'arbres entiers et de matériaux solides en grande quantité. L'intervention est rendue particulièrement difficile durant la catastrophe, en raison de la soudaineté des événements et de l'isolement des zones touchées, de la destruction des voies d'accès.



Crue de la Ménoge à Fillinges. Juillet 2007  
Source : RTM 74

### **X Les ruptures de poches d'eau sous glaciaires :**

Les réseaux d'infiltration d'eau des glaciers peuvent, si la topologie y est favorable, former des poches d'eau à l'intérieur de la glace. Si un facteur (par exemple une hausse de température) vient perturber l'équilibre statique de la poche d'eau, il peut y avoir une rupture intraglacière. Cela peut engendrer un écoulement important de flots sous forme de vague dévastatrice.



Formation d'un lac sur le glacier de la Mer de Glace à Chamonix. Etat le 22/04/2007.  
Source : RTM 74

### **X La formation de lacs pro-glaciaires :**

Un réchauffement du climat peut provoquer une multiplication de la formation de lac pro-glaciaire et une augmentation de leur superficie, conséquence de mouvements des fronts glaciaires plus importants. Une augmentation des températures et des précipitations intenses au dessus des lacs glaciaires pourraient provoquer une fonte rapide de glace morte accumulée, une extension des lacs glaciaires et ainsi faciliter des ruptures de moraines (ensemble de roches transportées ou déposées par un glacier) et des vidanges de lacs glaciaires.

Au sens large, les inondations comprennent également :

- l'inondation **par rupture d'ouvrages** hydrauliques ou de protection comme une brèche dans une digue,
- la **submersion marine** dans les estuaires résultant de la conjonction de la crue du fleuve, de fortes marées et de situations dépressionnaires. Ce phénomène est possible dans les lacs, on parle alors de seiche (oscillation libre de l'eau sous l'effet du vent, de longues houles ou de la pression atmosphérique).

## **C - Les conséquences sur les personnes et les biens**

**X Les conséquences humaines :** d'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone inondable. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistants pour des crues rapides ou torrentielles. Dans toute zone urbanisée ou zone à fréquentation touristique (montagne, zone de loisirs en bordure des cours d'eau, campings...), le danger est d'être emporté ou noyé, mais aussi d'être isolé sur des îlots coupés de tout accès terrestre.



Crue du Giffre des Fonts à Sixt Fer à Cheval. Juillet 2007 - Source : RTM 74



### **X Les conséquences économiques et sur les biens :**

l'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle complique l'intervention des secours. Si les dommages aux biens touchent essentiellement les biens mobiliers et immobiliers, on estime cependant que les dommages indirects (perte d'activité, chômage technique, etc.) sont souvent plus importants que les dommages directs.

### **X Les conséquences environnementales :**

les dégâts au milieu naturel sont dus à l'érosion et aux dépôts de matériaux, aux déplacements du lit ordinaire, etc... Lorsque des zones industrielles sont situées en zone inondable, une pollution ou un accident technologique peuvent s'ajouter à l'inondation.



*Crues torrentielles aux Contamines Montjoie  
Aout 2005 – Source : SDIS 74.*

## **D - Les consignes individuelles de sécurité**

### **AVANT L'INONDATION, IL FAUT :**

- S'informer sur le risque, les modes d'alerte et les consignes (mairie, préfecture, DDEA),
- Prendre connaissance des mesures de sauvegarde,
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : albums de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- Repérer les points de coupure du gaz et de l'électricité,
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements...
- Amarrer les cuves,
- Repérer les stationnements hors zone inondable,
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### **PENDANT L'INONDATION, IL FAUT :**

- Se réfugier sur un point haut repéré : étage, colline...

- Écouter la radio pour connaître les consignes à respecter et les précisions sur l'événement,
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- Éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

### **APRÈS L'INONDATION, IL FAUT :**

- Respecter les consignes,
- Informer les autorités de tout danger,
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques,
- Aérer, chauffer et désinfecter les pièces dès que possible,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche,
- S'assurer que l'eau du robinet est potable.

## Les réflexes qui sauvent :



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio :  
pour connaître les consignes à suivre



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux

***Ne tentez pas de franchir un cours d'eau à pied comme avec un véhicule***

## E - Pour en savoir plus

**Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable  
et de l'Aménagement du Territoire :**

**<http://www.prim.net>**

**<http://www.developpement-durable.gouv.fr>**

**Institut des Risques Majeurs en Rhône-Alpes :**

**<http://www.irma-grenoble.com>**

**Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Haute-Savoie :**

**<http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr>**